Règlement TRAIL ENGUERRAND 17/04/2027

• Pour le 30 km, le 15 km, le 10 km, le 1,6 km et 1,2 km (Poussin/Benjamin/Minime), et une course Eveil (temps de course), les inscriptions seront faites sur le site NJUKO, limité à 350 participants pour épreuve du 10km et du 15 km, limité à 300 participants pour épreuve du 30 km, 75 participants pour l'épreuve des Poussins et 75 participants pour l'épreuve des Benjamins/Minimes.

• Chaque participant devra produire une copie, soit d'une licence de la FFA en cours de validité au jour de l'épreuve, soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, ou un PPS, ainsi qu'une autorisation parental pour les Eveils, Poussins, Benjamins et Minime

• Retrait des dossards à partir du Samedi 17 avril à partir de 10h, à la Salle des fêtes Gabrielle d'Estrées à COUCY LE CHÂTEAU.

1. ORGANISATION :

Le Lions Club, la Société de Pêche de Coucy le Château et l'ENNA U.A.Chauny, organisent ces courses. Elles sont solidaires à l'action «5000 Enfants vivent leur rêve».

Le TRAIL ENGUERRAND se décline en 6 courses.

→ Trail des Sires - 30 km, départ 14h45 pour environ 800 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie Espoir, licenciés ou non.
Plus de 90% chemins, sentiers ou forêt.

→ Trail de la Vallée - 15 km, départ 15h00 pour environ 400 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie Junior, licenciés ou non.
Plus de 90% chemins, sentiers ou forêt.

→ Trail du Château - 10 km, départ 15h15 pour environ 280 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie Cadets, licenciés ou non.
Plus de 90% chemins, sentiers ou forêt.

→ Trail de Ronde - 1,6 km, départ 13h30 (Benjamin/Minime) pour environ 30 m de dénivelé positif, licenciés ou non.

→ Trail de Ronde - 1,2 km, départ 13h50 (Poussin) pour environ 20 m de dénivelé positif, licenciés ou non.

→ Trail de Ronde - temps de course, départ 13h00 (Eveil) pour environ 20 m de dénivelé positif, licenciés ou non.

→ Marche Loisir, départ 15h30. Épreuve ouverte à toutes et à tous sans catégorie distinctive.
Plus de 90% chemins, sentiers ou forêt.

Le TRAIL ENGUERRAND est inscrit au calendrier des courses Hors stade de l'Aisne.

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation, avec la responsabilité d'un ou plusieurs bénévoles.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :
• la copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
→ **Licence Triathlon non acceptée**
• la copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la, en cours de validité à la date de la manifestation
• la copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de L'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou PPS.
• Autorisation Parentale pour les Eveils, Poussins et Benjamins/Minimes.

3. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Toutes les inscriptions pour le Trail 30 km, 15 km, 10 km, 1,6 km, 1,2 km, Eveil, ainsi que le Marche Loisir,

se feront par internet uniquement sur le site NJUKO.
→ **AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE (sauf Marche Loisir UNIQUEMENT)**

Le certificat médical ou sa photocopie délivré par un médecin, datant de moins de 12 mois à la date de la course et portant mention de la clause suivante : «Ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» ou «Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition».

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
→ **ATTENTION** la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.
L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical ou du PPS doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation.

4. ANNULATION :

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.

→ EN CAS DE NON-PARTICIPATION À LA COURSE DE LA PART DU COUREUR ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, IL NE SERA PAS FAIT DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure) et uniquement si le départ n'a pas été donné, le remboursement devra être demandé par le coureur.

5. ÉQUIPEMENT :

Les courses se déroulant en semi-autosuffisance, 2 ravitaillements sont prévus aux environs du 8ème km et 20ème km (Trail des Sires et Trail de la Vallée)

- Matériel obligatoire ou fortement conseillé pour le TRAIL ENGUERRAND :

→ Réserve d'eau 0,75 litre minimum & éco-tasse avec des barres énergétiques + Téléphone mobile

- Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive) :

→ Chaussures de trail et vêtements adaptés en cas de mauvaises conditions météo.

→ ATTENTION pas de ravito sur le 10 km Trail du Château.

6. DOSSARD :

Cession de dossards interdite - Inscriptions individuelles.
Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Tout contrevenant pourra être mis hors course.
Retrait des dossards Salle Gabrielle D'Estrées à COUCY LE CHÂTEAU, et au plus tard 30 minutes avant les départs.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation du TRAIL ENGUERRAND décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. POSTES DE CONTRÔLES ET DE RAVITAILLEMENTS :

L'épreuve est chronométrée. Des postes de contrôles et de ravitaillements sont répartis le long des parcours. Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclurent les coureurs qui n'emprunteront pas volontairement le parcours balisé ou qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs.
→ Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

8. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Nous appliquerons toutes les restrictions du plan **SÉCURITÉ**.
Respect du code de la route lors des traversées de routes.
L'organisation TRAIL ENGUERRAND se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

Médecins et secouristes sur le parcours.

9. TEMPS MAXIMUM AUTORISE :

→ Trail 30km :

- la 1ère barrière horaire se situe dans le parc l'Hermitte, à la fin de la **1ère boucle avec un passage en moins de 1h45**
- une 2ème barrière horaire se trouvera au niveau du 2e ravito, elle devra être franchie **en moins de 2h20 de course**.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le dé-balisage est effectué par les serre files.

10. ABANDON :

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un bénévole.

11. PÉNALISATION – DISQUALIFICATION :

En s'inscrivant à l'une des courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti-dopage, en cas de désignation
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Tout manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

12. JURY D' ÉPREUVE :

Il est composé : du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés.

13. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE :

En cas de conditions météorologique trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la SMACL.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale) la responsabilité de l'organisation est dégagée.
La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d'accident matériel ou corporel, de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

15. ENVIRONNEMENT :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés.
→ NE JETEZ AUCUN DÉCHET. RESPECTEZ LA FAUNE ET LA FLORE.
Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur le site de départ/arrivée.
Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.

16. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES :

Sur les 3 distances un classement «scratch» Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les 5 premières et 5 premiers sont récompensés.

Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 48 heures.

Pour le Trail de Ronde, récompenses aux 3 premiers Eveils (filles et garçons), aux 3 premiers Poussins (filles et garçons) et 3 premiers Benjamins/Minimes (filles et garçons)

17. DROITS À L'IMAGE :

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

18. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Venez courir dans les couloirs du temps, sur le TRAIL ENGUERRAND !

«Roy ne suis, ne Prince, ne Comte aussi, je suis le Sir de Coucy»
- Enguerrand III de Coucy -